

MODULATION = ANNUALISATION ET FLEXIBILITE POUR NOUS C'EST NON !!!

La direction veut mettre en place la modulation afin d'imposer aux salariés un temps de travail hebdomadaire aléatoire en fonction de l'activité de l'entreprise. Le principe de fonctionnement est le suivant : les heures effectuées au delà des 35H hebdomadaires ne sont plus comptées en heures supplémentaires mais comptabilisées afin d'annualiser le temps de travail. Ainsi en fonction de l'activité et des besoins des patrons, il y aura des semaines de travail à 20H et d'autres à 48, par exemple. Ainsi on est sûr de pouvoir faire effectuer aux salarié-e-s des journées surchargées sans dépasser le maximum de 1607 H annuel. Encore plus de fatigue, plus de stress et plus de pression.

POUR LES PATRONS C'EST TOUT BENEF !

En effet, ça leur permet d'éviter de devoir payer les majorations des heures supplémentaires et d'embaucher lors des pics d'activité. Cela permet également d'aménager les heures de travail de façon à limiter le temps de travail passé avec les mêmes collègues, ce qui est pratique si l'on veut éviter qu'ils/elles se rassemblent et soient solidaires devant la direction.

POUR LES TRAVAILLEU-SE-S, IL N'Y A QUE DES INCONVENIANTS :

- manque à gagner sur le salaire annuel souvent important
- effort supplémentaire en raison de journées plus longues
- gêne voire impossibilité pour cumuler un autre emploi parfois indispensable

QUI DECIDE ? COMMENT CA SE PASSE ?

La direction convoque les organisations syndicales représentatives (les Délégués Syndicaux) à une réunion traitant du sujet. A partir de ce moment là, il y a trois options possibles :

- 1) Il y a un accord entre les syndicats représentant au moins 30% et la direction. Un protocole est signé et il s'applique dès lors à l'ensemble du personnel. Seul un syndicat faisant plus de 50% peut s'y opposer et le rendre caduc..... ou une grève de tou-te-s les salarié-e-s.
- 2) Les négociations échouent et dès lors la direction cherche à faire signer des avenants individuels aux salariés.
- 3) Les salarié-e-s rentrent en grève et combattent les plans de la direction en imposant leurs revendications.

QUE DIT LA C.N.T. ?

En premier lieu, que tous les syndicats doivent faire leur boulot, c'est à dire défendre les salarié-e-s, refuser cette négociation bidon, en appelant à la grève s'il le faut. Des raisons, il y en a des tonnes : les charges de travail, les salaires de misère, les temps partiels imposés.....

Là, ils vont nous faire le coup de la carotte : si tu acceptes la modulation, tu as un contrat 35H. En plus d'être un odieux chantage, cette proposition est la preuve que la direction organise sciemment notre précarité et qu'elle a les moyens de faire de vrais contrats 35H pour tous ceux et toutes celles qui le veulent. Alors imaginez les mensonges sur le reste....et le bâton qui ira avec.

Pour te défendre, il faut t'organiser avec tes collègues, dans un syndicat sans hiérarchie, sans permanents, autogéré et démocratique. Un syndicat de combat, pour gagner et défendre tes droits, alors ...

BOUGE TOI ET REJOINS LE SYNDICAT !!!

Pour nous contacter, passe au local au 5 Place des Charrons à Metz
ou téléphone au 03 54 44 59 78 ou par mail : etpics57nordsud@cnt-f.org